

Direction OPTILAB LLL

DESTINATAIRES : Tous les prescripteurs d'anticorps anti-tissulaires et tous les employés responsables de l'enregistrement des requêtes à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur (HPLG)

EXPÉDITRICES : Dre Éliane Nguyen, médecin hématologiste, HPLG
Mélanie Leclair, Chef de service de biologie médicale HPLG

DATE : Le 28 décembre 2022

OBJET : **Renseignements cliniques obligatoires pour le dosage des anticorps anti-tissulaires (anti-muscles lisses, anti-cellules pariétales et anti-mitochondries)**

Le laboratoire de biologie médicale d'HPLG souhaite vous informer qu'à compter du **16 janvier 2023**, les demandes de dosage des anticorps anti-tissulaires seront refusées d'emblée **en l'absence** de renseignements cliniques.

Dans ce contexte, voici ce que vous devez savoir :

- **Vous devez obligatoirement spécifier l'indication clinique sur votre requête.**

Toutes les indications cliniques **seront acceptées automatiquement** par le système informatique du laboratoire pour autoriser le prélèvement, mais celles-ci sont tout de même obligatoires.

Vous bénéficierez d'une période d'adaptation toutefois, à compter du **16 janvier 2023** prochain, toute demande d'analyse qui déroge à ce critère sera **automatiquement** annulée.

Nous vous remercions de votre collaboration.